



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

EDF

Question écrite n° 124597

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le conventionnement liant EDF à La Poste à des fins de démarchage et de vente d'abonnements énergétiques. Dans le Pas-de-Calais, EDF a obtenu que le facteur se fasse son intermédiaire commercial afin que le fournisseur d'énergie puisse engranger le plus grand nombre de contrats énergétiques possible, contrat proposant la vente du gaz et de l'électricité au tarif du marché et non plus au tarif régulé. Le facteur, et son image positive, sont donc utilisés pour la collecte de nouveaux contrats, collecte qu'il effectue à raison de deux passages par boîtes aux lettres sur la base d'une liste établie par EDF. Il est probable que les foyers démarchés refusent de donner satisfaction au facteur qui reste une figure très appréciée et de confiance. Or au prix du marché, le coût des énergies peut se révéler très fluctuant au point de gonfler les factures. Il faut craindre de mauvaises surprises pour les 350 000 foyers démarchés. Le démarchage est une méthode pernicieuse et dans ce cas précis il s'apparente à de l'abus de confiance. En conséquence, il lui demande de lui préciser s'il envisage d'invalidier ce type de procédure.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124597

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13218

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)